



SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONSEIL MARITIME DE FAÇADE SUD-ATLANTIQUE

Commission permanente

11 octobre 2023

Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique

09/10/2023



ORDRE DU JOUR

- **Retour sur la commission spécialisée « Éolien en mer »**
- **Le Document Stratégique de façade et les enjeux de la planification maritime intégrant l'éolien en mer**
- **Le Dossier du Maître d'ouvrage**
- **Les modalités des débats**



Retour sur la commission spécialisée « Éolien en mer »

- Actualité de la concertation générale post débat-public
- Retour sur l'état d'avancement des études techniques du projet
- Présentation de l'état initial de l'environnement : contexte, approche environnementale et protocoles, calendrier, campagnes à venir
- Enjeux du raccordement terrestre
- Planification maritime et énergétique

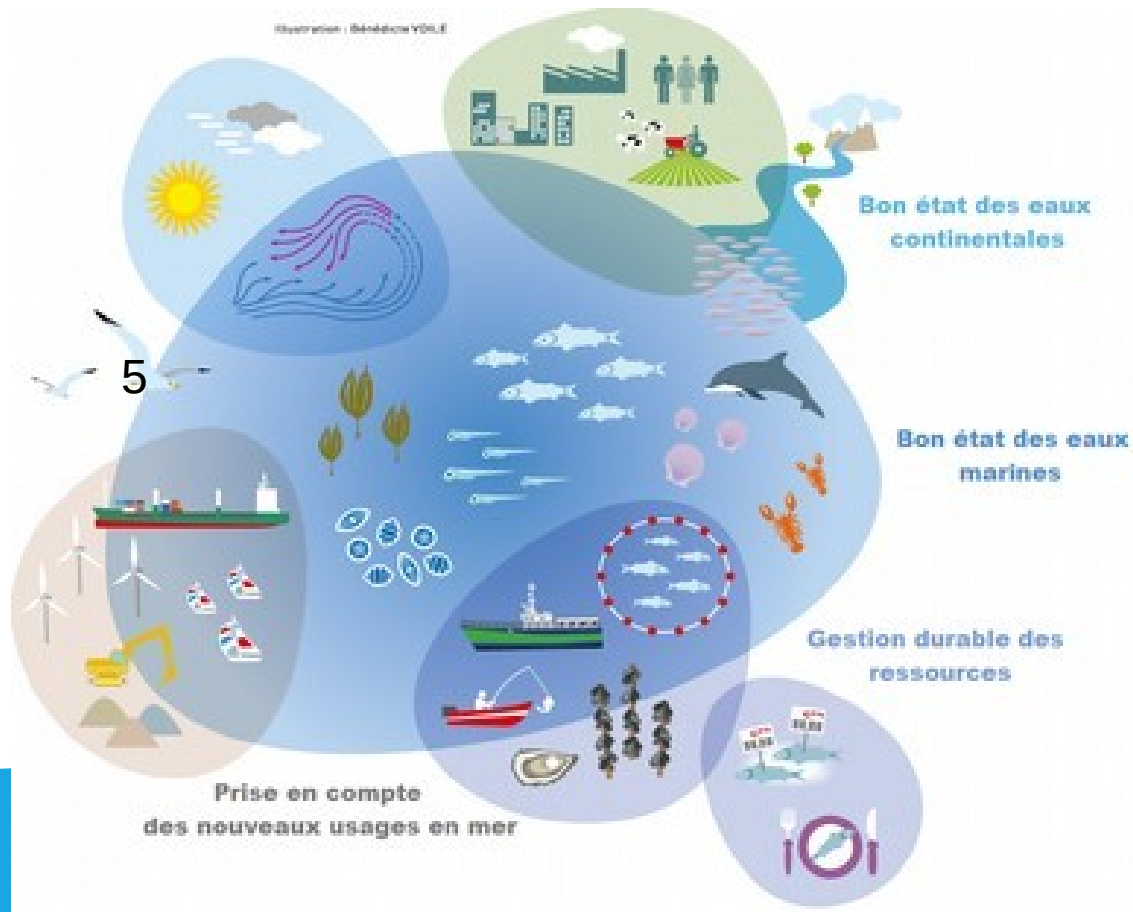


ORDRE DU JOUR

- Retour sur la commission spécialisée « Éolien en mer »
- **Le Document Stratégique de façade et les enjeux de la planification maritime intégrant l'éolien en mer**
- **Le Dossier du Maître d'ouvrage**
- **Les modalités des débats**



A quoi sert la planification maritime ?



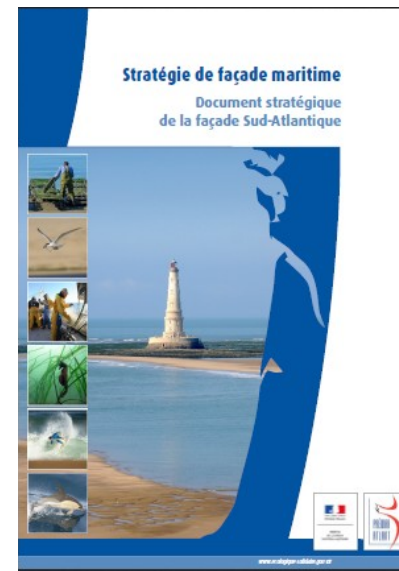
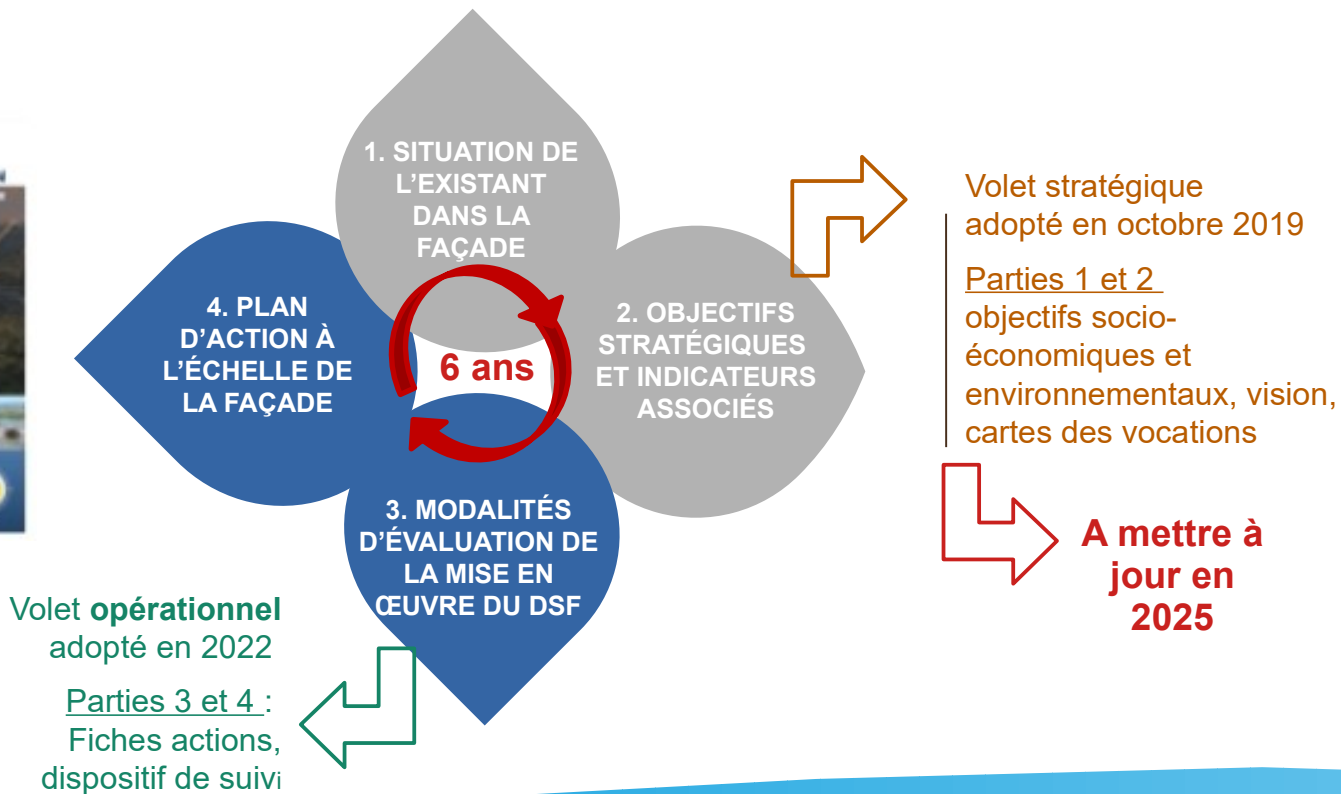
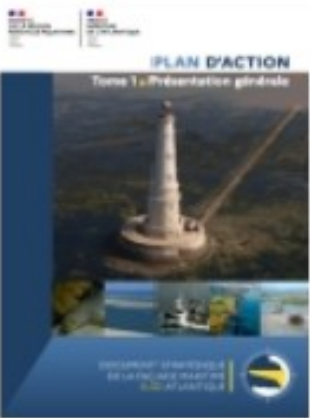


Les enjeux de la planification maritime

- Engager une transition énergétique
- Atteindre le bon état écologique des eaux marines
- Offrir une visibilité à long terme aux activités maritimes, notamment la pêche
- Assurer une transition énergétique des ports



Rappel du cadre général du DSF



⇒ *Le DSF se structure en 4 parties, chacune renouvelée tous les 6 ans*

Contexte de la mise à jour de stratégie de façade

Un document
synthétique composé
d'un document socle

1ère partie composée de
la situation de l'existant
(diagnostic, enjeux, vision
d'avenir pour le territoire)

2ème partie constituée des
objectifs stratégiques et de la
planification de l'espace
maritime (carte des vocations)

... et de 9
annexes

Annexe 6 sur les objectifs stratégiques
(environnementaux et socio-économiques)

Annexe 8 sur les fiches descriptives des
zones délimitées dans la carte des
vocations

Liste des annexes

- **Annexe 1**
Diagnostic de l'existant
- **Annexe 2**
Synthèse scientifique et technique relative à l'évaluation initiale de l'état des eaux marines et de l'impact environnemental des activités humaines
- **Annexe 3**
Arrêté ministériel définissant le bon état écologique du milieu marin
- **Annexe 4**
Carte des enjeux socio-économiques
- **Annexe 5**
Carte des enjeux environnementaux
- **Annexe 6**
Objectifs stratégiques et indicateurs associés
 - **Annexe 6.a**
Tableau des objectifs stratégiques socio-économiques et indicateurs associés
 - **Annexe 6.b**
Tableau des objectifs stratégiques environnementaux et indicateurs associés
 - **Annexe 6.c**
Fiches descriptives des objectifs stratégiques environnementaux
- **Annexe 7**
Tableau des dérogations
- **Annexe 8**
Fiches descriptives des zones délimitées sur la carte des vocations
- **Annexe 9**
Atlas cartographique



Contexte de la mise à jour de stratégie de façade

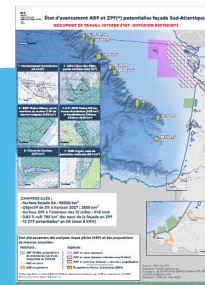
Depuis 2019, évolution du contexte : **changement climatique, décarbonation, préservation de la biodiversité, partage de l'eau...**

⇒ d'autres données d'entrée permettent d'apprécier les évolutions locales/ nationales /européennes attendues.

Cette évolution implique une mise à jour du volet stratégique en se projetant en 2050

Quatre nouveaux enjeux devront y figurer :

- la conception d'une cartographie de zones prioritaires pour l'éolien en mer aux horizons 2033 et 2050
- la construction d'un modèle où les pêcheurs professionnels verront leur activité confortée
- des propositions d'organisation des infrastructures portuaires adaptés aux nouveaux enjeux énergétiques
- la traduction sur nos territoires d'objectifs chiffrés de Zones de Protection Fortes à moyen et long terme.





ORDRE DU JOUR

- **Retour sur la commission spécialisée « Éolien en mer »**
- **Le Document Stratégique de façade et les enjeux de la planification maritime intégrant l'éolien en mer**
- **Le Dossier du Maître d'ouvrage**
- **Les modalités des débats**

Le dossier du maître d'ouvrage : vecteur de l'information du public et des attendus de la participation

Documents produits par l'État et mis à disposition des publics



- **DMO** = **Socle** (30-40 p) + **Annexes** (fiches thématiques 1-5p)
- Études et rapports (mis à disposition en ligne)
- Contributions en cours de débats

État écologique de la mer

- Description des milieux/biodiversité de la façade
- Évaluation de l'état écologique et de la dégradation
- Objectifs de renforcement de la protection

Activités maritimes

- Etat des lieux et enjeux à venir pour toutes les activités
- Incidences sur le milieu marin et dépendance au milieu
- Interactions entre usages et opportunités de conciliation

Éolien en mer

- Place de la mer dans la décarbonation de la production d'énergie
- Caractéristiques des parcs éoliens dont aspects socio-éco et environnementaux
- Scénarios de zones prioritaires

Vision à 2050

- Compte tenu de l'état des lieux et des évolutions attendues
- Orientations pour le développement de la façade

Participation du public

- Construction et usage des DSF : explications
- Enseignements des participations précédentes (débat publics, concertations)
- Place du débat public dans la mise à jour des DSF

Le dossier du maître d'ouvrage : vecteur de l'information du public et des attendus de la participation

Documents produits par l'État et mis à disposition des publics



- **DMO** = **Socle** (30-40 p) + **Annexes** (fiches thématiques 1-5p)
- Études et rapports (mis à disposition en ligne)
- Contributions en cours de débats

État écologique de la mer

- Description des milieux/biodiversité de la façade
- Évaluation de l'état écologique et de la dégradation
- Objectifs de renforcement de la protection

Activités maritimes

- Etat des lieux et enjeux à venir pour toutes les activités
- Incidences sur le milieu marin et dépendance au milieu
- Interactions entre usages et opportunités de conciliation

Éolien en mer

- Place de la mer dans la décarbonation de la production d'énergie
- Caractéristiques des parcs éoliens dont aspects socio-éco et environnementaux
- Scénarios de zones prioritaires

Vision à 2050

- Compte tenu de l'état des lieux et des évolutions attendues
- Orientations pour le développement de la façade

Participation du public

- Construction et usage des DSF : explications
- Enseignements des participations précédentes (débat publics, concertations)
- Place du débat public dans la mise à jour des DSF



PARTIE 1

RENFORCER LA PROTECTION DU MILIEU MARIN POUR EN VISER LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE

Document de travail - en cours

- a) Renforcer la protection du milieu marin pour atteindre le bon état écologique
- b) Les milieux et la biodiversité marine en façade Sud Atlantique
- c) État écologique de la façade et coût de la dégradation environnementale
- d) Aires marines protégées et zones de protection forte : vers un renforcement concerté de la protection des milieux marins pour contribuer à l'atteinte du bon état écologique
- e) Les aires marines protégées, instrument privilégié pour l'atteinte du bon état écologique du milieu marin
- f) La protection forte, label pour la reconnaissance d'un niveau de protection supérieur
- g) Le réseau actuel de protection des espaces naturels sur la façade Sud-Atlantique
- h) Objectifs de développement du réseau de zones de protection forte sur la façade

Évaluation atteinte Bon État Écologique (BEE) - DCSMM

Synthèse BEE par descripteur – Chantier en cours


D1- Mammifères Marins

D1-Poissons Céphalopodes

D3 – Espèces Commerciales


 Evaluation DCSMM Bon Etat Ecologique - Cycle 3
 Descripteur 1 - Façade Sud Atlantique (SA)





 Evaluation DCSMM Bon Etat Ecologique - Cycle 3
 Descripteur 1 - Façade Sud Atlantique (SA)




 Evaluation DCSMM Bon Etat Ecologique - Cycle 3
 Descripteur 3 - Façade Sud Atlantique (SA)




Evaluation de l'atteinte du bon état écologique au titre du descripteur 1 - Biodiversité - Poissons et Céphalopodes


Evaluation de l'atteinte du bon état écologique au titre du descripteur 3 - Espèces commerciales

Messages-clés

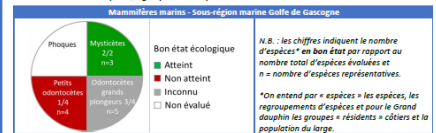
L'évaluation de la composante « Mammifères » au titre du descripteur 1 est réalisée, pour la période 2016-2021, au niveau de chaque groupe d'espèces à l'échelle de la Sous-région Marine Golfe de Gascogne (SRM GdG), au niveau de chaque groupe d'espèces à l'échelle de la Sous-région Marine Golfe de Gascogne (SRM GdG). Pour statuer sur l'atteinte du Bon Etat Ecologique (BEE) de chaque groupe d'espèces, des espèces représentatives ont été sélectionnées dans la SRM. Un groupe d'espèces atteint le BEE si toutes les espèces représentatives évaluées sont en bon état.

L'état des espèces de mammifères marins est évalué sur la base d'indicateurs relatifs au taux de mortalité par captures accidentelles (critère D1C1), à l'abondance (critère D1C2), aux caractéristiques démographiques des populations (critère D1C3). Les critères relatifs à la distribution spatiale (D1C4) et à l'habitat (D1C5) des mammifères marins n'ont pas pu être renseignés dans le cadre de cette évaluation faite de méthode consensuelle et opérationnelle. Toutefois, pour le D1C4, une analyse des données disponibles a été effectuée afin de renseigner des changements de distribution des espèces ou d'aire de répartition et ainsi servir de signaux d'alerte.

Pour la SRM GdG, 10 espèces (en ne considérant pas le Grand dauphin que la population du large) appartenant à trois groupes d'espèces ont été évaluées, les phoques étant absents dans cette SRM. Pour la plupart de ces espèces, les meilleures connaissances disponibles à date ne permettent d'évaluer que le critère relatif à l'abondance (D1C2). Le groupe des mysticètes atteint les conditions du BEE.

Le groupe des petits odontocètes n'atteint pas les conditions du BEE car le Dauphin commun et le Marsouin commun sont en mauvais état de par, notamment, des niveaux de captures accidentelles trop importants et qui s'intensifient. Malgré un taux de mortalité élevé, les indicateurs relatifs à l'abondance n'ont pas détecté de changements significatifs pour le Dauphin commun alors que ces indicateurs montrent une diminution de l'abondance du Marsouin commun en été, diminution qui n'a pas été détectée en hiver. Pour le Dauphin commun l'intensité des pressions anthropiques estimée au travers des variations des événements de mortalité extrême s'intensifie dans la SRM. Quant au Dauphin bleu et blanc, par manque de données, son état est inconnu.

L'atteinte du BEE par le groupe des odontocètes grands plongeurs est inconnue de par l'état inconnu du Grand cachalot. Les trois autres espèces regroupées sont en bon état.



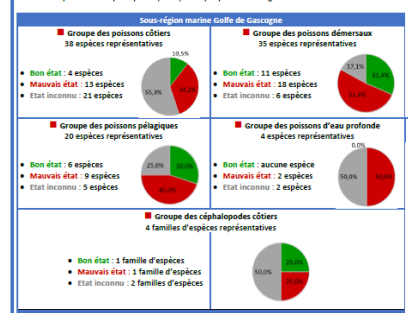
L'état des différentes espèces évaluées est stable par rapport à l'évaluation menée au cycle 2 avec uniquement le Dauphin commun et le Marsouin commun en mauvais état. Une vigilance est à porter sur l'état du Grand cachalot (inconnu) qui pourrait être, par principe de précaution, en mauvais état en lien avec une sensibilité particulière de cette espèce à diverses pressions (collisions, bruit, ingestion de déchets) et un classement « Vulnérable » par l'UICN.



Messages-clés

L'évaluation des composantes « Poissons » et « Céphalopodes » au titre du descripteur 1 est réalisée, pour la période 2016-2021, au niveau de chaque groupe d'espèces à l'échelle de la Sous-région Marine Golfe de Gascogne (SRM GdG). Pour statuer sur l'atteinte du Bon Etat Ecologique (BEE) de chaque groupe d'espèces, des espèces représentatives ont été sélectionnées dans la SRM et l'état de chacune de ces espèces est évalué, avant intégration au niveau du groupe d'espèces (63 espèces évaluées avec un état bon ou mauvais pour ce cycle contre 31 au cycle 2).

L'état des espèces est évalué sur la base d'indicateurs relatifs à l'abondance (D1C1), aux caractéristiques démographiques (D1C2) et à la distribution spatiale (D1C4) des poissons et céphalopodes. Faute de données et de méthode consensuelle, les critères relatifs au taux de mortalité par captures accidentelles (D1C1) et à l'habitat des poissons et céphalopodes (D1C5) n'ont pas pu être renseignés dans le cadre de cette évaluation.



Compte tenu des modifications de méthodologie importantes tant au niveau des espèces évaluées dans chaque groupe, que des modalités de calcul des indicateurs ou encore des règles de priorisation entre évaluations qualitatives et quantitatives, aucune comparaison avec les résultats du cycle 2 n'a été possible.

© Digumay O. Iffremer

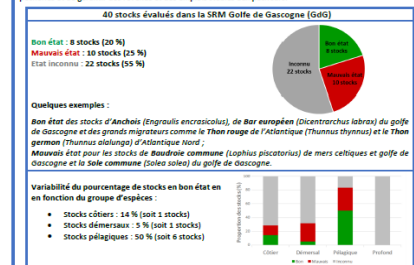


Messages-clés

L'évaluation du descripteur 3 est réalisée pour la période 2016-2021 au niveau de chaque stock d'espèces commerciales sans agrégation des résultats à l'échelle de la Sous-région Marine (SRM).

Elle considère pour chaque stock la mortalité par pêche (D3C1) et la biomasse du stock reproducteur (D3C2), à la condition exclusive que des points de référence soient calculables. En revanche, le critère de répartition par âge et par taille (D3C3) n'est pas évalué.

L'atteinte du Bon Etat Ecologique (BEE) se base sur le principe de rendement maximal durable* développé dans le cadre de la politique commune de la pêche qui a pour objectif principal d'assurer la pérennité des pêcheries et de garantir des revenus et des emplois stables aux pêcheurs.



La comparaison des évaluations cycle 2 et cycle 3 est difficile à réaliser car :

- la liste des stocks ayant bénéficié d'une évaluation diffère avec une augmentation du nombre de stocks évalués : 10 stocks évalués au cycle 2 contre 40 stocks au cycle 3 ;
- la méthode d'évaluation du BEE a évolué entre les deux cycles.

Toutefois, pour les 10 stocks évalués pour la SRM GdG au cycle 2 et au cycle 3, l'état s'est :

- amélioré pour deux stocks : Maquereau commun - stock Atlantique Nord-Est et eaux adjacentes et Thon germon stock Atlantique Nord ;
- dégradé pour un stock : Merlu européen - stock Nord.

Le résultat des évaluations du BEE décrit donc l'état moyen des stocks sur la période du cycle 3 et peut ainsi différer des résultats des évaluations annuelles menées dans le cadre de la gestion des pêches.



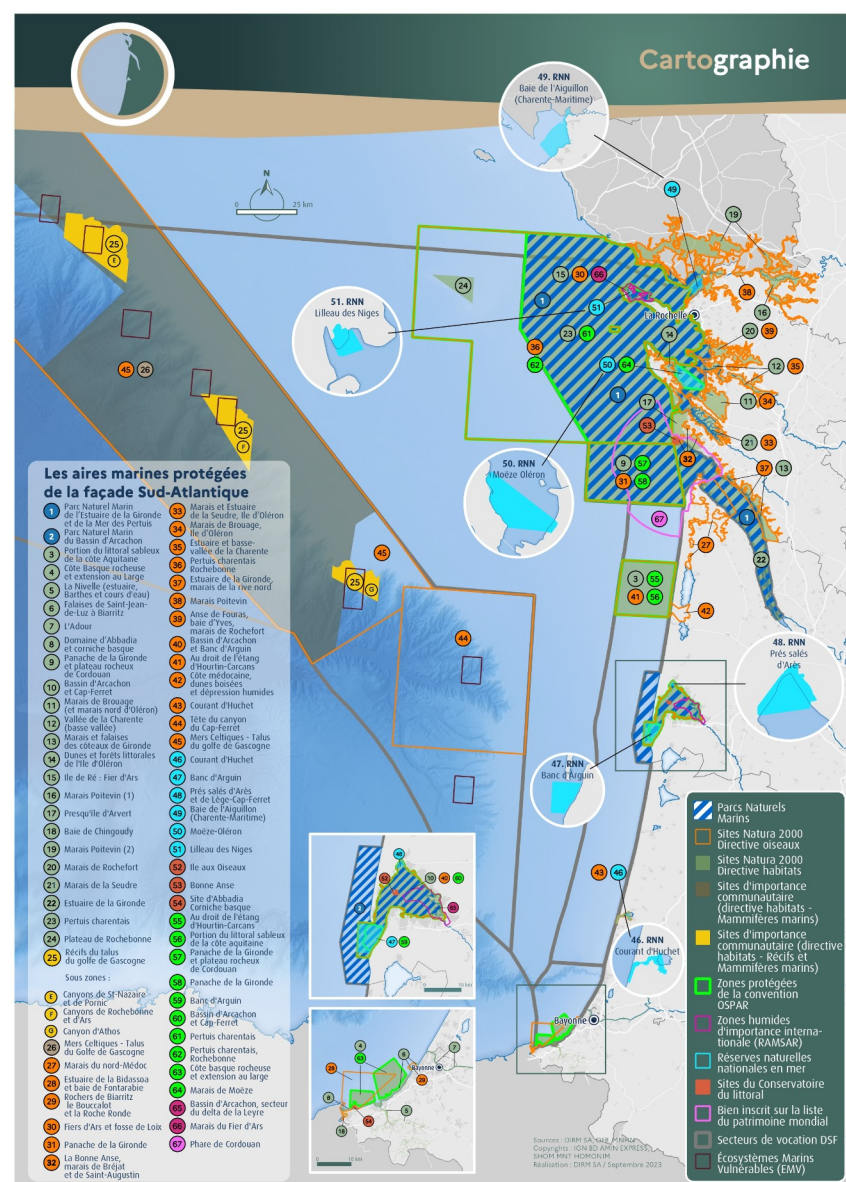
→ Travaux longs en cours, menés en premier lieu par les **experts scientifiques** référents sur chacun des descripteurs.

→ Certains éléments disponibles : **atteinte ou non BEE, tendances d'évolution**, seront intégrés sous forme de résumés/messages clés en annexe du DMO dans le cadre du Débat public.

Le réseau actuel d'Aires Marines Protégées (AMP) de la façade SA

Les Aires Marines Protégées (AMP) Façade SA :

→ Outil privilégié pour un renforcement concerté de la protection et contribuer à l'atteinte du bon état écologique du milieu marin



ZPF = label pour la reconnaissance d'un niveau de protection supérieur

Un espace naturel protégé ou en projet de protection doit réunir les 3 critères suivants pour être considéré comme une zone de protection forte ZPF

CRITÈRE 1

Disposer de mesures de gestion ou de réglementation des activités permettant de diminuer très significativement voire de supprimer les pressions sur la biodiversité remarquable, sur une zone ayant une cohérence écologique par rapport à cette biodiversité



ZONE DE PROTECTION FORTE ZPF



CRITÈRE 2

S'appuyer sur un document de gestion, définissant des objectifs de protection de cette biodiversité marine



CRITÈRE 3

Bénéficier d'un dispositif opérationnel de contrôle du respect de la réglementation par les usagers sur la zone

Source : Décret n° 2022-527 du 12 avril 2022



La biodiversité remarquable = les enjeux écologiques forts et majeurs (annexe 5 DSF SA)



Identification et hiérarchisation des enjeux écologiques des façades maritimes métropolitaines

Méthode et résultats adoptés dans les documents stratégiques de façade 2nd cycle DCSMM OFB

Note actualisée pour les poissons amphihalins et les habitats biogéniques

Juillet 2023

Secteur 23 Plateau du Golfe de Gascogne - Grande vasière

Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques	Habitats benthiques et structures géomorphologiques		
Structures hydrologiques particulières	Habitats biogéniques	Habitats rocheux	Habitats sédimentaires
Fort** : bourrelet froid	Majeur : vases circalittorales à pennatules	Fort : récifs circalittoraux	Fort : sables moyens subtidiaux, sédiments hétérogènes subtidiaux, vase subtidale Moyen : sédiments grossiers subtidiaux

Le plateau continental du golfe de Gascogne est principalement occupé par des fractions sableuses circalittorales parcourues de veines vaseuses profondes. Au centre, de larges plateaux rocheux circalittoraux sont présents. A l'est, la grande vasière s'étend sur plus de 50 milles. Cette zone de transition biogéographique crée un gradient dans les communautés benthiques et pélagiques et offre un témoin de premier plan des effets du changement climatique sur l'ensemble du réseau trophique ainsi que sur les conditions hydrographiques.

	Zones fonctionnelles de dimension « restreinte » pour les espèces marines		Détails sur certains enjeux transversaux
Zones fonctionnelles halieutiques - Frayères	Zones fonctionnelles halieutiques - Nourriceries	Populations localisées d'invertébrés benthiques exploités	Autres cétacés
Fort** : chinchard, merlu, anchois, sole, merlan	Fort** : sprat, chinchard commun, maquereau, merlu	Fort * : langoustine	En enjeu transversal delphinidés et marsouin entre les 50 et 100 m de profondeur

Ces habitats sablo-vaseux offrent des zones de nourriceries ou de frayères pour nombres d'espèces, dont le merlu et la langoustine. Une biodiversité importante est observée dans le golfe de Gascogne car celui-ci constitue la limite Sud de l'aire de répartition de nombreuses espèces nordiques et la limite Nord d'un grand nombre d'espèces méridionales. Plus précisément sur ce secteur, on peut noter, parmi le cortège des oiseaux marins, la présence importante d'océanite tempête en été, du Grand labbe et de la mouette tridactyle en hiver. Parmi les cétacés, on peut citer le dauphin commun et le petit rorqual.



Développer la protection forte en mer

Des objectifs ambitieux : **30 %** du territoire national couverts par des aires protégées et **10 %** sous protection forte

Le débat public permettra de questionner les secteurs d'étude préférentiels pour atteindre :

Façade	Objectif ZPF 2027 (% surface des eaux de façade)
MEMN	1
NAMO	3
SA	3
MED	5



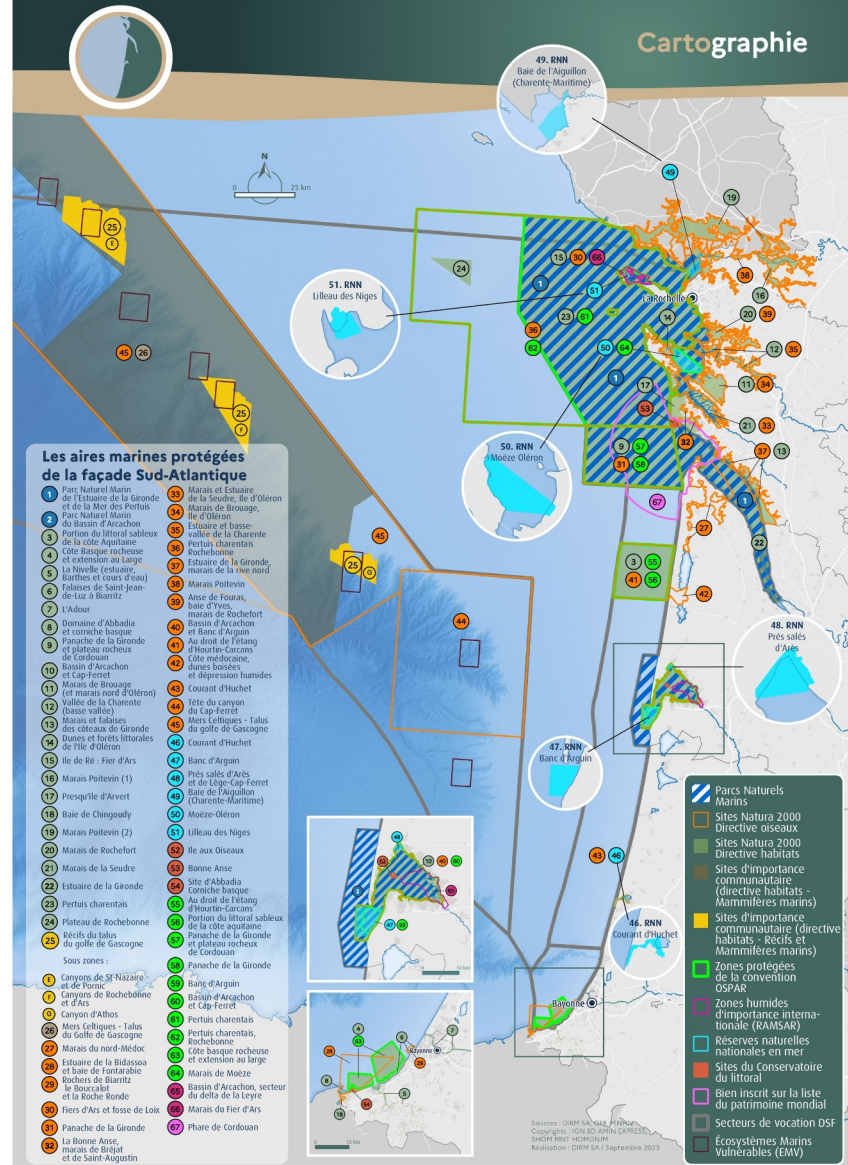


Développer la protection forte en mer

→ Un **réseau d'AMP dense** couvrant beaucoup d'enjeux écologiques d'importance sur lequel s'appuyer pour construire le réseau ZPF

→ Avec en complément :

- Prise en compte des EMV, roches carbonnatées...
- Continuer les **travaux en cours** :
RNN Moëze-Oléron, Avant-projet RNN Bonne Anse,
Projet d'extension RNN Marais d'Yves...



Le dossier du maître d'ouvrage : vecteur de l'information du public et des attendus de la participation

Documents produits par l'État et mis à disposition des publics



- **DMO** = **Socle** (30-40 p) + **Annexes** (fiches thématiques 1-5p)
- Études et rapports (mis à disposition en ligne)
- Contributions en cours de débats

État écologique de la mer

- Description des milieux/biodiversité de la façade
- Évaluation de l'état écologique et de la dégradation
- Objectifs de renforcement de la protection

Activités maritimes

- Etat des lieux et enjeux à venir pour toutes les activités
- Incidences sur le milieu marin et dépendance au milieu
- Interactions entre usages et opportunités de conciliation

Éolien en mer

- Place de la mer dans la décarbonation de la production d'énergie
- Caractéristiques des parcs éoliens dont aspects socio-éco et environnementaux
- Scénarios de zones prioritaires

Vision à 2050

- Compte tenu de l'état des lieux et des évolutions attendues
- Orientations pour le développement de la façade

Participation du public

- Construction et usage des DSF : explications
- Enseignements des participations précédentes (débat publics, concertations)
- Place du débat public dans la mise à jour des DSF



Modifications apportées :

- Réécriture du paragraphe sur la pêche professionnelle pour souligner que les enjeux de pêche sont liés à la pérennité des entreprises, que la réglementation se modifie face à l'augmentation des usages
- Précisions concernant l'évolution du trait de côte et risques littoraux (gouvernance GIP et Observatoire de la Côte NA)
- Précisions concernant le tourisme et les loisirs (travaux GIP)
- Mention des vecteurs de maladie possibles avec l'aquaculture
- Précisions concernant la protection des espaces marins : intégration d'un paragraphe SNAP/ZPF

Fiche n°04 – Quelles sont les évolutions majeures de la façade ?

Bordée par le Golfe de Gascogne, la façade maritime de la région Nouvelle-Aquitaine s'étend sur près de 720 km de linéaire côtier et couvre un peu moins d'un quart de l'ensemble des eaux métropolitaines. Cette façade dite "Sud-Atlantique" dispose en mer d'espaces naturels marins protégés, de riches écosystèmes, d'un patrimoine culturel à l'identité marquée, de filières professionnelles dynamiques et en pointe ouvertes aux mutations : pêche, industrie navale et nautique, sports nautiques, conchyliculture, tourisme... Cet espace maritime offre ainsi des atouts considérables pour développer une économie bleue, compétitive, performante, durable et source d'emplois, en misant sur la connaissance et la formation, et en valorisant le potentiel d'innovation et de développement qu'offre l'océan.

Depuis l'adoption de la stratégie de façade maritime en 2019, les activités socio-économiques de la façade Sud-Atlantique ont connu un certain nombre d'évolutions liées à des changements de contextes d'ordre économique, politique, stratégique et réglementaire (notamment le développement d'énergies marines renouvelables comme l'éolien en mer). Concernant l'environnement marin de la façade, la lutte contre le réchauffement climatique et l'érosion de la biodiversité ont amené au renforcement de la réglementation et au déploiement plus important de zones de protection.

Contributeurs :

- DREAL NA
- PNMBA
- DDTM 33 – DDTM 17
- SGAR



Modifications apportées :

- Reformulation concernant le caractère multiforme de l'activité dont les réglementations (selon les espèces) peuvent varier d'un département à un autre
- Précisions concernant les mesures de régulation et de contrôles de la pêche récréative pour lutter contre la fraude

Contributeurs :

- DREAL NA
- DDTM 33 – DDTM 17
- CMF SA

Messages-clés

La pêche de loisir regroupe une importante diversité de pratiques : pêche à pied, pêche du bord, pêche embarquée, chasse sous-marine. En 2017, elle est pratiquée par plus de 2,7 millions de personnes en France métropolitaine. Le chiffre d'affaires, estimé ici à partir du montant total de dépenses, est de 1,5 milliard d'euros sur l'ensemble du territoire de France métropolitaine. Le premier poste de dépense concerne les embarcations, suivi des coûts d'hébergement et de restauration. L'ensemble de ces dépenses a généré entre 460 et 680 millions d'euros de valeur ajoutée et entre 7 000 et 13 000 emplois durant l'année 2017. Ce sont les postes « embarcation » et « hébergement et restauration » qui produisent le plus de valeur ajoutée et d'emplois à l'échelle nationale.

La façade Sud-Atlantique concentre environ 13 % de l'ensemble des sorties de pêche de loisir réalisées à l'échelle nationale (4^{ème} façade maritime). Cette attractivité a produit environ 186 millions d'euros de dépenses en 2017, une valeur ajoutée annuelle comprise entre 56 et 84 millions d'euros, et entre 800 et 1 700 emplois. Comparativement à l'ensemble des pêcheurs récréatifs de France métropolitaine, cette façade se distingue par une population masculine surreprésentée, une proportion plus élevée de personnes appartenant à la catégorie « employés, ouvriers », une pratique de pêche plus exclusivement concentrée durant les vacances, la prédominance de pêcheurs originaires de Nouvelle-Aquitaine, une part de néo-pratiquants plus élevée, et une pratique plus fréquente de la pêche du bord. En raison de la configuration des sites et des habitats propices à la richesse des gisements, la pêche de loisir s'est principalement développée sur les côtes de Charente-Maritime et sur le bassin d'Arcachon.

La pêche de loisir représente de nombreux enjeux, qu'ils soient écologiques, économiques ou en termes de connaissances du milieu marin. Cette activité, par sa diversité, induit des pressions et impacts environnementaux pluriels. Les pressions peuvent être directes (dégradation de l'habitat, dérangement de la faune) ou indirectes (renouvellement des stocks : la pêche de loisir pouvant représenter jusqu'à 30% de la totalité des prélèvements pour certaines espèces : introduction d'espèces non-indigènes).

La pêche doit s'adapter à ces nouvelles réalités. Afin de palier les tensions et conflits autour de l'accès aux ressources halieutiques, la régulation et les contrôles par les services de l'État sont des enjeux forts pour enseigner des bonnes pratiques plus respectueuses des ressources et des écosystèmes. Cet enseignement doit également passer par de la sensibilisation autour des milieux marins afin d'apporter de la connaissance et limiter les conséquences néfastes sur l'environnement.



Modifications apportées :

- Précision sur les projets structurants de l'activité sur la façade (Port Atlantique La Rochelle, stratégie de décarbonation, économie circulaire)
- Recréer du lien ville-port + concept de Port center
- Reformulations des enjeux portuaires avec les ports autour de la décarbonation, d'une coopération interportuaire et d'une adaptation des infrastructures au déploiement de l'éolien en mer)

Contributeurs :

- 4 principaux ports de la façades

Fiche n°12 – Ports et transport maritime : état des lieux, interactions et perspectives

On considère ici les activités de la flotte (transport de marchandises, transport de passagers) et des ports de commerce maritimes (exploitation, organisation et services portuaires). Les activités des ports de plaisance, de pêche et des ports militaires sont exclues de ce chapitre.

Messages-clés

Sur la façade Sud-Atlantique, Bordeaux et La Rochelle se classent respectivement en 6^e et 7^e places¹ des Grands Ports Maritimes français en termes de trafic global de marchandises. Avec le Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire (façade Nord Atlantique – Manche Ouest), ils ont créé la coopération inter-portuaire Atlantique pour desservir le grand ouest européen. La façade comprend également deux pôles portuaires décentralisés : le port de Bayonne (15^e port français) et l'ensemble portuaire de Rochefort Tonny-Charente, principalement axés sur le commerce. Pour gagner en compétitivité et utiliser leurs différences complémentaires en termes d'espaces et activités portuaires, les quatre ports se sont associés autour d'Aquitania Ports Link avec la Région et la CCI de Nouvelle-Aquitaine, pour améliorer la visibilité de l'offre portuaire à l'échelle néo-aquitaine et travailler sur des projets à l'échelle de la façade. Cette nouvelle structuration s'est construite autour d'une gestion commune des appels à projets dédiés aux énergies marines renouvelables. Potentielles plate-formes industrielles pour la transition écologique et énergétique, l'un des enjeux sera de concilier le maintien et le développement des activités portuaires et de transport maritime avec leur contribution aux objectifs de transition écologique et énergétique.

En 2019, la façade Sud-Atlantique représentait 5,6 %² du trafic national de marchandises avec un tonnage total de 19,5 millions³ de tonnes.

A l'avenir, les activités portuaires doivent s'engager dans une démarche de **décarbonation du transport maritime** au profit d'une meilleure intégration des complexes portuaires à la ville et de bénéfices environnementaux et sanitaires importants. Il faudra développer davantage la **coopération inter-portuaire** et les synergies de façade, de part la forte sensibilité du secteur aux crises conjoncturelles. Enfin, dans un contexte de transition écologique, les infrastructures portuaires devront s'adapter au **déploiement de l'éolien en mer** tout en veillant à **contenir l'artificialisation** et à poursuivre les efforts en matière de **préservation environnementale**. Outre cela, la construction de premiers parcs éoliens modifie l'activité de quelques ports territoriaux comme La Turballe. Ainsi, le **lien ville-port** devra être davantage réaffirmé pour mieux inscrire les complexes portuaires dans son territoire.



Modifications apportées :

- Réagencement des paragraphes des messages clés et des éléments descriptifs de l'activité en façade (par département)
- Réagencement de certains paragraphes pour les rendre plus lisibles et précis (l'espèce principalement exploitée est la palourde)
- Mention des analyses risque pêche
- Intégration de la difficulté à intégrer l'enjeu du partage des espaces marins pour les activités de pêche par essence dynamiques

Contributeurs :

- DREAL NA
- DDTM 33 / DDTM 17
- CDPMEM 33 / CDPMEM 17
- FROM SO
- CIDPMEM 64-40

Messages-clés

La pêche française est une activité primaire qui assure l'approvisionnement quotidien de produits de la mer et contribue à la sécurité alimentaire des populations. Totalement intégrée dans une politique européenne et des objectifs internationaux, elle doit répondre à des normes élevées assurant la gestion durable des ressources naturelles exploitées. Elle est ainsi soumise à un cadre réglementaire complexe visant à encadrer les activités. Ainsi la recherche d'un équilibre entre l'effort de pêche déployé et la maximisation de la productivité des stocks a conduit à la réduction importante de la flotte de pêche nationale. Pour autant la situation économique des entreprises restent structurellement fragiles.

La pêche française est confrontée à de nombreux défis (manque de vocation (déficit de recrutement de marins-pêcheurs), vieillissement des navires et des équipages, moindre rentabilité économique des entreprises de pêche, adaptations aux marchés, fluctuations des prix du carburant, manque de lisibilité à l'échelle nationale, manque de connaissances scientifiques, restrictions croissantes pour l'accès aux zones de pêche, durabilité de l'exploitation de certains stocks, écotransition des outils de production...) qui peuvent à terme fortement fragiliser son activité.

Ces enjeux font l'objet d'un accompagnement public fort mais n'offrent pas de lisibilité suffisante aux différents secteurs des pêches. La mise en œuvre d'une stratégie multi-critères des pêches pourrait être un outil pertinent pour mieux soutenir la filière dans les prochaines années. Il s'agit d'une ambition du Document stratégique de façade. En effet, la pêche, qui peut apparaître comme un secteur mineur à l'échelle nationale, détient une importance déterminante et de premier plan à l'échelle locale (emplois indirects, emplois induits, commerce).

En Nouvelle-Aquitaine, les trois quarts des navires mesurent moins de 12mètres. Les pêcheurs utilisent en majorité des engins dormants (76%). Mais la flotte est véritablement polyvalente car une grande majorité des pêcheurs utilisent plusieurs engins de pêche. Dans la bande côtière, les navires ciblent une grande diversité d'espèces grâce à une diversité d'engins. Plus au large, les navires de pêche se spécialisent davantage dans un ou deux métiers ciblant de plus grands volumes d'espèces. Une flottille de navires pratiquent aussi la pêche estuarienne centrée sur les espèces fréquentant les estuaires (maigre, mullet, bar) et les poissons migrateurs (anguilles, saumon). Cette pêche traditionnelle et artisanale est une activité fortement ancrée dans l'économie locale mais intégralement dépendante d'un écosystème unique et fragile.



Modifications apportées :

- Description des activités conchylicoles en Gironde concentrée sur le bassin d'Arcachon, Médoc, lac d'Hossegor
- Rôle des huîtres comme sentinelles de la qualité du milieu marin

Contributeurs :

- DDTM 33
- CRC Arcachon Aquitaine

Messages-clés

L'aquaculture marine est très sensible à la dégradation du milieu marin, qu'elle soit causée par des pollutions chroniques de nature organique, microbiologique, chimique, ou par des pollutions accidentelles. Or cette activité est elle-même source de tensions pour le milieu marin, que ce soit en termes de rejet de nutriments, de modifications des habitats, d'impacts sur les populations de poissons et bivalves sauvages, de transferts de maladies, d'échappements de poissons, de pollutions chimiques. La question de l'état du milieu et des alternatives à envisager pour préserver les milieux et assurer la pérennité de la filière prédomine. Ce sujet est étroitement lié à l'encadrement de la profession dans un contexte d'évolution réglementaire et des problématiques environnementales.

Cette activité doit aussi s'adapter au changement climatique afin d'améliorer l'état du milieu marin et correspondre aux attentes des consommateurs, attentifs à la qualité des produits et aux conditions de productions.

Face aux crises qui ont secoué le secteur, des activités de dégustation se sont développées posant question en termes d'encadrement et de concurrence.

La question foncière touche sensiblement le secteur, notamment en zone littorale terrestre.

La question de l'emploi et de l'attractivité des métiers est un enjeu majeur pour la pérennité de la profession.

Première région de production au plan national, la filière conchylicole génère un chiffre d'affaires d'environ 222 millions d'euros en Nouvelle-Aquitaine. Le département de Charente-Maritime représente à la fois le 1er bassin ostréicole français et européen et le 2e bassin de production mytilicole français. Il est également le principal centre de captage de naissains en France. Sur ce département, la filière conchylicole mobilise environ 7000 emplois directs et 12000 emplois indirects. 40 000 tonnes d'huîtres sont vendues et 11000 tonnes de moules sont produites chaque année dans le département.



Modifications apportées :

- Mise à jour de la carte – projet du Matelier à exclure
- Précisions concernant les impacts de l'activité sur le milieu marin et la prise en compte quotidienne par la profession de cette interaction
- Perspectives d'évolution pour l'extraction de granulats qui reste une alternative à la raréfaction des ressources alluvionnaires

Contributeurs :

- DREAL NA
- UNPG

Fiche n°16 – Extraction de granulats marins : état des lieux, interactions et perspectives

Messages-clés

A l'échelle de la France métropolitaine, l'activité d'extraction de granulats représente une activité créatrice de valeur, avec 900 emplois locaux directs et induits (30% directs) non délocalisables et des acquittements de taxes et de redevances (45% du coût du granulat à l'entrée des installations de traitement portuaires). Elle se structure en 32 points de débarquement et 2 usines. En 2021, 6 508 080 tonnes de granulats marins (siliceux et calcaires) ont été extraits pour une valeur ajoutée de 25 M€.

L'extraction de granulats marins constitue une réponse au besoin en matériaux de construction à hauteur de 20 à 60% des territoires littoraux.

A l'échelle de la façade Sud-Atlantique, cette activité comprend :

- 4 ports de déchargement : La Rochelle, Rochefort-Tonnay Charente, Barzan, Bordeaux ;
- 5 concessions exploitées pour une surface actuelle de 18 km² (qui pourrait être réduite à 12 km² dans les prochaines années) et un Permis exclusif de recherche (PER) en cours.

En 2021, 190 kt de granulats ont été extraits (soit 18% de la production nationale de granulats marins siliceux) pour une valeur ajoutée de 4,5 M€.

Cette activité génère de potentiels pressions et impacts sur le milieu marin parmi lesquels :

- une abrasion répétée et destruction des fonds marins et des habitats naturels et de leurs fonctionnalités associées (nourricerie, frayères, abris, couloir de migration) ;
- une augmentation de la turbidité pour certains milieux récepteurs ;
- une modification de la morphologie et de la nature des fonds ;
- une perturbation de la dynamique sédimentaire et plus largement de l'hydrodynamisme local, et des peuplements macro-benthiques et halieutiques associés.

Les enjeux autour de l'extraction de granulats consistent à planifier et encadrer le développement de l'activité afin de concilier les usages (EMR, pêche), de préserver le milieu marin et d'anticiper les besoins de la filière qui sont nombreux au regard de l'attractivité des territoires de la façade Sud-Atlantique (production de logements, d'infrastructures et protection des populations). Cette activité est également très sensible aux crises conjoncturelles et implique une nécessaire adaptation voire diversification.



Modifications apportées :

- Mise à jour des chiffres (emplois, chiffre d'affaires, valeur ajoutée, taux d'export) pour montrer le poids du secteur
- Regroupement des plus grands constructeurs de bateaux en Nouvelle-Aquitaine
- Précisions sur les centres de déconstruction des navires en France et en Nouvelle-Aquitaine
- Exemple d'outil FIN : « L'équipe nautique recrute » pour mettre en valeur les métiers de la filière
- Rôle réaffirmé de la filière dans la collecte des déchets
- Feuille de route du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine sur les industries nautiques et navales pour 2023-2028

Contributeurs :

- FIN
- SGAR

Messages-clés

La construction navale est, en France, essentiellement tournée vers les navires spécialisés et/ou à haute valeur ajoutée. En 2019, elle a généré un chiffre d'affaires de 9,5 milliards d'euros, une valeur ajoutée de 3 milliards et environ 31 500 emplois équivalent temps plein. Depuis, ce secteur est en forte croissance.

En Sud-Atlantique, 11% des ETP nationaux de l'activité de construction navale sont localisés dans les départements littoraux de la façade (3285 ETP en 2018). Le chiffre d'affaires des industries navales et nautiques est d'environ 800 millions d'euros pour la façade Sud-Atlantique (hors construction militaire). Le nombre d'entreprises sur ce secteur est d'environ 500 à 600, totalisant environ 6000 à 7000 emplois. L'activité (hors construction militaire) se concentre principalement sur deux zones :

- Le littoral charentais : avec la zone de La Rochelle : qui compte environ 4000 - 5000 emplois sur cette filière et un chiffre d'affaires de 500 à 600 millions d'euros principalement générés par la plaisance ;
- Le bassin d'Arcachon et la région de Bordeaux qui compte environ 1000-1200 emplois et un chiffre d'affaires de l'ordre de 150 à 200 millions d'euros principalement sur le marché plaisance. La part des exportations reste très importante, elle peut être estimée à plus de 60-70% rendant ce secteur économique très sensible à la conjoncture internationale. Les entreprises sont très majoritairement (à plus de 90%) des PME-TPE, on compte quelques entreprises de taille moyenne qui génèrent une part importante de chiffre d'affaires de la filière.

La construction navale et nautique représente de nombreux enjeux tant environnementaux, qu'écologique ou technologiques dans un contexte de renforcement des réglementations sur la santé et les milieux. Bien qu'étant un secteur en forte croissance, cette industrie induit de fortes pressions sur le milieu marin. Elle doit donc relever le double défi d'améliorer le recyclage des navires en fin de vie tout en faisant face à une concurrence internationale qui continue d'être importante.

Pour palier à cela, le développement d'innovations techniques et technologiques est nécessaire. La transformation numérique des entreprises et des produits constitue un enjeu important tant pour la compétitivité de la filière que pour lui permettre de se démarquer de la concurrence internationale.

Le dossier du maître d'ouvrage : vecteur de l'information du public et des attendus de la participation

Documents produits par l'État et mis à disposition des publics



- **DMO** = **Socle** (30-40 p) + **Annexes** (fiches thématiques 1-5p)
- Études et rapports (mis à disposition en ligne)
- Contributions en cours de débats

État écologique de la mer

- Description des milieux/biodiversité de la façade
- Évaluation de l'état écologique et de la dégradation
- Objectifs de renforcement de la protection

Activités maritimes

- Etat des lieux et enjeux à venir pour toutes les activités
- Incidences sur le milieu marin et dépendance au milieu
- Interactions entre usages et opportunités de conciliation

Éolien en mer

- Place de la mer dans la décarbonation de la production d'énergie
- Caractéristiques des parcs éoliens dont aspects socio-éco et environnementaux
- Scénarios de zones prioritaires

Vision à 2050

- Compte tenu de l'état des lieux et des évolutions attendues
- Orientations pour le développement de la façade

Participation du public

- Construction et usage des DSF : explications
- Enseignements des participations précédentes (débat publics, concertations)
- Place du débat public dans la mise à jour des DSF



Planification de l'éolien en mer

Objectif national : Au moins 18 GW en service en 2035 et 40 GW en 2050

Façade	Objectifs à horizon 10 ans de nouvelles capacités à attribuer (dont extensions déjà identifiées)	Objectifs à 2050 (comprenant tous les parcs déjà attribués, en cours d'attribution et extensions identifiées)
MEMN	Entre 7 et 11 GW	Entre 12 et 15,5 GW
NAMO	Entre 6 et 9,5 GW (dont 0,5 GW)	Entre 17 et 25 GW
SA	Entre 2,5 et 5,5 GW (dont 1 GW)	Entre 7 et 11 GW
MED	Entre 3 et 4,5 GW (dont 2X0,5 GW)	Entre 4 et 7,5



Planification de l'éolien en mer

Les principaux paramètres techniques :

- Qualité des données météo-océaniques
- Éolien posé 2033 : bathymétrie **inférieure à 70 m**
- Éolien flottant 2033 : prise en compte de la contrainte liée au poste électrique posé (**bathymétrie 100 m + 20km maximum** entre les éoliennes et le poste électrique)
- Éolien flottant 2050 : plus de contrainte liée au poste électrique, **limite de plateau continentale**



Le dossier du maître d'ouvrage : vecteur de l'information du public et des attendus de la participation

Documents produits par l'État et mis à disposition des publics



- **DMO** = **Socle** (30-40 p) + **Annexes** (fiches thématiques 1-5p)
- Études et rapports (mis à disposition en ligne)
- Contributions en cours de débats

État écologique de la mer

- Description des milieux/biodiversité de la façade
- Évaluation de l'état écologique et de la dégradation
- Objectifs de renforcement de la protection

Activités maritimes

- Etat des lieux et enjeux à venir pour toutes les activités
- Incidences sur le milieu marin et dépendance au milieu
- Interactions entre usages et opportunités de conciliation

Éolien en mer

- Place de la mer dans la décarbonation de la production d'énergie
- Caractéristiques des parcs éoliens dont aspects socio-éco et environnementaux
- Scénarios de zones prioritaires

Vision à 2050

- Compte tenu de l'état des lieux et des évolutions attendues
- Orientations pour le développement de la façade

Participation du public

- Construction et usage des DSF : explications
- Enseignements des participations précédentes (débat publics, concertations)
- Place du débat public dans la mise à jour des DSF



Mise à jour SFM : rappel du contexte

La vision locale de la SNML, adoptée en 2019, avait été élaborée à l'initiative des **services de l'État** puis discutée dans les **différentes commissions du CMF** avant d'être soumise à la **consultation du public** et des **instances**.

Elle fixait le **futur souhaité** pour la façade Sud-Atlantique d'ici 2030 autour de **3 piliers** et doit être mise à jour :

1. Une exigence : le maintien d'un patrimoine marin d'exception : *Atteinte du bon état écologique incluant une bonne qualité de l'eau et une résilience des territoires face aux risques littoraux.*

2. Notre projet : une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques : *Des filières professionnelles et des ports performants et pourvoyeurs d'emploi qui ont réussi leur transition écologique et énergétique, un partage accepté de la mer qui permet la coexistence harmonieuse entre les usages, économe des ressources et des espaces.*

3. Un levier : l'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation : *Des liens renforcés entre scientifiques et professionnels pour mieux connaître la mer, maintien des capacités en R&D et innovation, un public intéressé par la mer, conscient de sa fragilité et de son potentiel.*



Les travaux collectifs sur la vision

Pour la mise à jour de la vision, l'année a été jalonnée par des temps de concertation avec les **acteurs locaux** de la mer et du littoral et les partenaires institutionnels :

- la **Commission Administrative de Façade (CAF)** s'est réunie le **21 mars** pour lancer les travaux. Son équipe projet restreinte (DIRM, DDTM, DREAL, SGAR, Premar et OFB) s'est réunie les 4 et 5 mai pour travailler à la mise à jour de l'état des lieux et de la vision.
- la **Commission Spécialisée « Lien terre mer »** s'est réunie le **13 avril**
- la **Commission Permanente du CMF** le **24 mai**
- le **Conseil maritime de façade** le **13 juin**.





La vision soumise au débat

Modifications proposées :

- Vision SFM 1
- Intégration des **principales évolutions** (changement climatique, connaissances bilan premier cycle, identification des principaux enjeux pour 2050 tels que la neutralité carbone, la pêche, les ports, la protection du milieu marin)

PARTIE 4 – ORIENTATION PROPOSEE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FAÇADE

L'objectif de la stratégie de façade maritime Sud-Atlantique est de mettre en œuvre à l'horizon 2050 un projet de développement global pour notre façade maritime, traduisant les axes majeurs de la stratégie nationale pour la mer et le littoral révisée. Pour y parvenir, les atouts ne manquent pas et doivent être pleinement exploités : des espaces naturels et un patrimoine culturel préservés, des filières professionnelles dynamiques et ouvertes à l'innovation, des identités fortes porteuses de sens pour la façade maritime.

La première stratégie de façade maritime a permis de proposer les termes d'une trajectoire pour l'atteinte du bon état écologique des milieux marins par un ajustement des pratiques permettant un développement durable des activités tout en diminuant les pressions sur le milieu marin.

Même si des lacunes subsistent, notamment du fait du caractère mouvant de ces milieux et des ressorts de son évolution dans le temps et l'espace, les connaissances sur la mer et son environnement immédiat (oiseaux marins, interface terre-mer) se sont accumulées, grâce aux différents dispositifs de suivi du DSF et au développement des usages. Des événements exceptionnels sont néanmoins intervenus ces dernières années (pandémie, canicules, incendies), pour certains symptomatiques du changement climatique. Ces éléments doivent être intégrés dans la construction de la vision pour la façade.



ORDRE DU JOUR

- Retour sur la commission spécialisée « Éolien en mer »
- Le Document Stratégique de façade et les enjeux de la planification maritime intégrant l'éolien en mer
- Le Dossier du Maître d'ouvrage
- **Les modalités des débats**

11 octobre 2023

Débat public « La mer en débat »

Point d'étape sur les modalités
envisagées

Rappel procédure « débat public »

La CNDP : garantit de la complétude de l'information, organise la délibération, restitue la parole du public et veille à la reddition des comptes



Rappel des échéances

Avant le débat, la CNDP doit valider :

- le dossier de la maîtrise d'ouvrage (DMO)
- le calendrier
- les modalités de participation

Les modalités du débat - DOCUMENT DE TRAVAIL

Partage
acteurs et
étudiants sur
les cartes

« Atlas » des cartes : alimenté au fil du débat

« Les cartes en débat »

Comparaison
entre les
façades

« La mer
en 3D »

A la rencontre
des publics
des littoraux

« Les Parcours de la mer »

Sur chaque façade : 4 à 6 escales avec de nombreux ateliers, des événements publics, etc. et des débats mobiles

Débat en
ligne pour
toutes et tous

Événements de décryptage des grands enjeux du débat et auditions scientifiques

Outils numériques : outil participatif grand public, plateforme participative en ligne (Questions-réponses)

Novembre

Décembre

Janvier

Février

Mars

Avril

Restitution



Lancement du débat avec l'enquête IPSOS

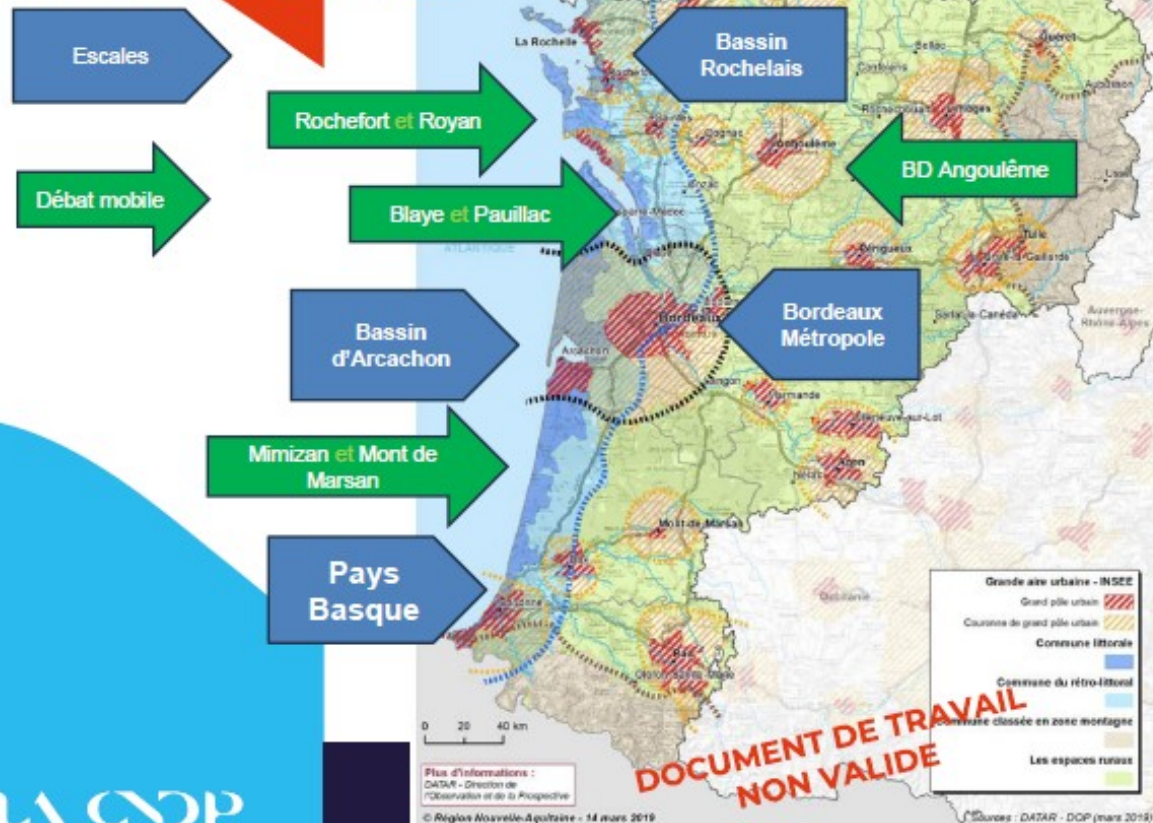


Événements de clôture

Le parcours de la mer en Sud Atlantique

Les étapes du circuit de la mer en façade SudAT

Les évènements du circuit de la mer en Sud Atlantique :
du 25 novembre au 9 mars



4 escales :

- Bassin d'Arcachon / 6 au 9 décembre
- Bordeaux Métropole / 10 au 13 janvier
- Pays basque / 21 au 24 février
- Bassin Rochelais / 6 au 9 mars

7 débats mobiles/événements

- Blaye et Pauillac
- Salon de la BD Angoulême du 24 au 28 janvier
- Rochefort et Royan :
- Mimizan et Mont de Marsan

Une escale- type

QUOI ?

PAR QUI ?

VENREDI



WORLD CAFE / Suivi d'une Table ronde

Sur inscription
50/150 participants
Durée : 3 heures
soirée

Objectifs :
**appréhender plusieurs thèmes et enjeux, faire
une audition d'experts par le public**

World Café : atelier participatif avec personnes
découpées en sous-groupe avec 1 thème particulier à
débatte sur 1 table/ les tables tournent sauf 1
personne référente qui reste sur chaque table / A la
fin, restitution complète par thème

Intervenants scientifiques/ MO +
modérateur/ animateur
Questions apportées par le public/ débat

SAMEDI

Journée

CROISIÈRE

Sur inscription
croisière : 50 à 150 participants
Durée : variable selon destination
A proximité de l'escale /logistique limitée.

Objectifs :
**Découvrir le fonctionnement d'un milieu
marin/fluvial/lien terre mer et débat**

un A/R avec escale
présence de médiateurs scientifiques
Allé : informer / Retour : échanger

soirée
CINE ? / SPECTACLE ? / THÉÂTRE-FORUM ?
PUIS DEBAT
Entrée libre
100 à 200 participants
soirée

Objectif :
Le spectacle comme support du débat

Cible : GRAND PUBLIC au-delà de 15/16 ans

**DOCUMENT DE TRAVAIL
NON VALIDE**

Un débat- mobile dans une escale-type

L'événement permet au public
de s'exprimer sur toutes les
thématiques de la façade

QUOI ?

OU ?

COMMENT ?

JOUR VARIABLE

(pendant les escales ou entre les escales pour les site hors escales)

DÉBAT MOBILE

Durée : en fonction du lieu et de ses disponibilités

Objectif :

Présentation de la CNDP, du débat "La mer en débat" et de ses modalités

Présentation des enjeux dont ceux de planification et énergétiques

Débat / échanges au grès des sujets abordés par le public

Privilégier les lieux clos (hiver) : galeries marchandes, entrées de lieux spécifiques...

Des questions pour initier la discussion / **5 panneaux transversaux/**
2 à 3 panneaux Sud At.

Une **grande carte sur table représentant la façade (AO minimum)**
avec possibilité de "disposer des usages"
Quizz à partir de l'outil fresque des Usages de la mer.
l'usage de l'**outil numérique Eclectics**

Les débats au long cours....

Intervention dans les lycées généraux / pros (au minima 2 par départements de façade) et quelques collèges (cible secondaire).

Débat en Masters concernés par le sujet.

masters concernés par l'océan, les questions de transition, d'énergies renouvelables... **Bordeaux / La Rochelle / Bayonne / Pau / Poitiers / Limoges**

Étudiants stagiaires

Bordeaux / La Rochelle / Bayonne

Débat auto-porté : organismes ou associations.

Café des sciences pour des publics plus éloignés

La Rochelle / Bassin d'Arcachon / Bordeaux / Bayonne

Opportunités à saisir

répondre à des demandes spécifiques / en fonction des contraintes budgétaires

**Modalités
parallèles
aux escales/
le débat au
long cours...**

Articulation avec le débat public

Pour les CMF :

Options de coordination entre les Conseils maritimes de façade et le débat public, au cas par cas :

1. Présence d'un membre CMF dans chaque évènement
2. Restitution régulière dans le cadre du CMF ou de sa commission permanente
3. Possibilité de demander avis du CMF ou de sa CP sur une question apparue dans le débat
4. Possibilité d'organisation d'évènements autour des travaux du CMF ou de sa CP

Pour tous les membres des CMF :

Relayer le débat au sein de son organisation : informations et moyens de participer

Participer aux évènements et au débat en ligne

Produire un cahier d'acteur



SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Travaux à venir